

Demande de permis de construire (P)

A. AVIS D'ENQUETE Référence communale :
 Compétence M ou ME (*) : (M) Municipale **N° CAMAC :**

1. **Commune (*) :**

2. **Lieu-dit** :

3. **et/ou adresse (*) :**

3. **Coordonnées (*) :** / (coord. moy.de l'ouvrage par ex: 550200 / 155170)

4. **No de parcelles (*)** :

5. **No ECA :**

6. **Note recens. architectural :**

7. **Acteurs** Propriétaire (*) (si plusieurs, ajouter en page n° 14)

NOM, prénom :

RAISON SOCIALE :

Adresse : Tél. :

No postal : LOCALITE : Fax :

Promettant acquéreur (si plusieurs, ajouter en page n° 14)

NOM, prénom :

RAISON SOCIALE :

Adresse : Tél. :

No postal : LOCALITE : Fax :

Droit distinct et permanent (si plusieurs, ajouter en page n° 14)

NOM, prénom :

RAISON SOCIALE :

Adresse : Tél. :

No postal : LOCALITE : Fax :

8. **Auteur des plans (*)** (*personne physique selon art. 72 RATC*)

Architecte Ingénieur Art. 106 LATC , les travaux n'exigent pas un architecte ou un ingénieur

NOM, prénom : N° registre mandataire CAMAC:

RAISON SOCIALE :

Adresse : Tél. :

No postal : LOCALITE : Fax :

9. **Nature des travaux principale (*)** (une seule coche possible) Reconstruction après démolition

Adjonction Agrandissement Changement / nouvelle destination des locaux

Construction nouvelle Démolition partielle Démolition totale

Reconstruction après incendie Rénovation totale Transformation

10. **Description de l'ouvrage (*) :**

11. **Demande de dérogation** (*à quel article avec mention du motif et de la base légale d'octroi*) :

17 (*) **Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle)** oui non

Particularités

12 (*) **Le projet est situé partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir** oui non
(répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2)

12 A) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DINF/MS)

12 B) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection

13 A) Le projet implique un défrichement de m² (*cocher aussi la question N° 105*)

13 B) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie

13 C) Le projet implique une atteinte à un biotope (*voir aussi la question N° 107*)

14 Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : I II III IV (*voir la question N° 38*)

15 Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE) (*cocher aussi la question N° 500*)

16 Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC : N° FAO :

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du au

B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE**20. Maître de l'ouvrage (*)**

- 01 CFF
 03 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine des EPF
 07 Swisscom
 08 La Poste
 10 Canton
 11 Entreprise de droit public d'un canton
 15 Commune
 16 Entreprise de droit public de la commune (transports publics, gaz, eau, électricité, etc.)
 21 Société d'assurance (sans les caisses de pension et les caisses maladies)
 22 Institution de prévoyance, caisse de pension
 23 Caisse maladie, SUVA
 24 Banque, fond immobilier, holding financière
 31 Usine d'électricité privée
 32 Usine à gaz privée
 33 Chemin de fer privé
 41 Société individuelle ou de personnes (construction, immobilier)
 42 Coopérative de logement
 43 Société de capitaux, SA, Sàrl (construction, immobilier)
 51 Société individuelle ou de personnes (industrie, artisanat, commerce)
 52 Société de capitaux, SA, Sàrl (industrie, artisanat, commerce)
 61 Particulier et hoirie
 62 Autre maître d'ouvrage privé (église, fondation, association, etc.)
 63 Organisation internationale, ambassade

NOM, prénom :

RAISON SOCIALE :

Adresse : Tél. :

No postal : LOCALITE : Fax :

21. Direction des travaux (*)

NOM, prénom :

RAISON SOCIALE :

Adresse : Tél. :

No postal : LOCALITE : Fax :

C. CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE

30. Genre de construction (*) Bâtiment
 (une seule coche possible) Ouvrage de génie civil, aménagement extérieur

31. Type d'ouvrage (*) (une seule coche possible)

- Approvisionnement en eau/énergie 11 Alimentation en eau
 13. Usines à gaz, réseaux et installations chimiques
 14 Chauffage à distance
 19 Autre
 Elimination des déchets : 22 Ordures ménagères
 23 Autres déchets
 Infrastructure routière, parking 34 Route, place de stationnement
 35 Parking couvert

- Autre transport et communication : 41 Constructions pour chemins de fer (yc. gare)
 42 Constructions pour les bus et tramway
 43 Constructions pour la navigation
 45 Constructions pour les communications (yc. antenne téléphonie)
 49 Autres constructions vouées aux transports
- Education, recherche, santé, loisirs, culture : 51 Ecole, système d'éducation (jusqu'au niveau maturité)
 52 Formation supérieure ou recherche
 53 Hôpital
 54 Foyer avec soins médicaux et/ou assistance sociale
 55 Autre établissement de santé spécialisé
 56 Installations de loisirs et de tourisme
 57 Eglise et bâtiment à but religieux
 58. Bâtiments à but culturel, musées, bibliothèques et monuments
 59. Salles omnisports et salles de sport
- Autres infrastructures : 61. Aménagement de berges et barrages
 62 Constructions pour la défense nationale
 69 Autres infrastructures
- Habitation : 71 Maison individuelle à un logement, isolée
 72 Maison individuelle à un logement, mitoyenne ou jumelle
 73 Bâtiment à plusieurs logements pour l'habitation exclusivement
 74 Bâtiment à usage mixte, principalement à usage d'habitation
 76 Foyer sans soins médicaux et/ou assistance sociale
 78 Garage, place de parc en rapport avec l'habitation
 79 Autre construction en rapport avec l'habitation
- Agriculture, sylviculture : 81 Construction agricole
 82 Construction sylvicole
- Industrie, artisanat, commerce, services, administration : 91 Fabrique, usine, atelier
 92 Halle, dépôt, silo, citerne
 93 Bât. administratif, bureaux
 94 Bât. commercial, magasin
 95 Hôtel, restaurant,
 96 Autres hébergements de courte durée
 99 Autre construction destinée à des activités économiques

Situation33. Emprise de l'ouvrage : Grande (plus que 100 m) Moyenne (10 à 100 m) Petite (0 à 10 m)

34. L'ouvrage est également situé sur une autre commune :

35. Dans un plan général d'affectation (PGA) Dans un plan partiel d'affectation (PPA)
 Dans un plan de quartier (PQ/PQCM) Nom et/ou No de la zone :36. Secteur de protection des eaux : A B C
 Au Autres secteurs
*(secteur S, cocher la question No 115)*37.- A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire *(joindre l'accord de l'entreprise ferroviaire selon art. 18m LCdF) (si l'accord n'a pas été délivré ou si la démarche est en cours, cocher la question N° 127)***Bruit**38. **A) Les degrés de sensibilité au bruit (DSB) ont déjà été attribués dans les zones d'affectation** **B) La construction, nouvelle ou transformée, comportant des locaux d'habitation ou des locaux d'exploitation dans lesquels des personnes séjournent régulièrement pendant des périodes prolongées, est située sur une parcelle où le DSB n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est indiqué à la question No 14 *(joindre la proposition de DSB du constructeur et le préavis du Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN))***

Eau potable, défense incendie

40. Alimentation en eau de boisson : Réseau public Alimentation privée
 41. Défense incendie extérieure à partir d'une borne hydrante : Existante Projetée
 Distance [m] :

Ramassage des déchets

42. A) Conteneurs ordures ménagères Préciser : Existant Projeté
 B) Différenciés Préciser : Existant Projeté
 C) Emplacement accessible aux camions ramasseurs

Suppression des barrières architecturales

43. La construction de locaux et installations accessibles au public, destinés à l'habitation collective ou à l'activité professionnelle, est adaptée aux besoins des personnes handicapées ou âgées (art. 36 et 37 RATC)
 Transformation ou agrandissement de bâtiments existants : les conditions de l'art. 38 RATC sont remplies

Equipements, installations

49. Piscine démontable d'une saison à l'autre (distribution de la directive DCPE 501 par la commune)
 Piscine chauffée de plus de 8 m³ (voir question 357 b et joindre le formulaire E8)

Eaux et déchets de chantier (les documents suivants n'ont pas besoin d'être mis à l'enquête)

50. Si le projet dépasse : (remplir le questionnaire particulier QP 71 et le faire parvenir au SESA 15 jours avant le début des travaux avec les données prévisionnelles puis en fin de chantier avec les données effectives)
 Bâtiment : 3500 m³ SIA de construction 1000 m³ SIA de rénovation 300 m³ SIA de démolition
 Génie civil : 30 m³ de déchets foisonnés (sans les matériaux d'excavation)

D. SURFACES, VOLUME, COÛT

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
60. Surface totale des parcelles [m ²]
61. Surface totale en zone à bâtir [m ²] (A)
62. Surface bâtie [m ²] (B)
63. Surface brute utile des planchers [m ²] (C) dont consacrée au logement [m ²]
64. Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A) Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)
65. Cube SIA [m ³]
66. Valeur ECA ouvrage avant travaux [fr.] Estimation totale des travaux CFC 2 [fr.] (*)	CFC 1-5 [fr.]	(Que des chiffres !)

E. BATIMENT ET LOGEMENT

75. Description du projet (*)
 Nb total de nouveaux bâtiments :
 - avec logements
 - sans logements ,
 Nb total de bâtiments transformés : Nb total de bâtiments démolis :
 (pour les détails des bâtiments veuillez remplir les annexes bâtiment pour chaque bâtiment)

F. PLACES DE STATIONNEMENT

	Existantes	Ajoutées	Supprimées	Total après trav.
80. Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture
81. Couverts, garages extérieurs
82. Places non couvertes
83. Total (à reporter sous question No 10)

Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la Q 401 a)

10.03.2011

Fiche bâtiment 1

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment.
Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

- B1 Type de travaux (*) :
B2 N° de parcelle (*) :
B3 N° ECA :
B4 Rue/lieu (*) :
B5 Dénomination du bâtiment :
B6 Nombre d'entrées avec adresse :

CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

- B7 Catégorie de bâtiment (*) : Classe :
B8 Surface au sol du bâtiment [m2] :
B9 Surface brute utile des planchers [m2] :
B10 Surface brute des planchers pour le logement [m2] :
Pour les activités [m2] :
B11 Cube SIA [m3] :
B12 Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux) :
B13 Nombre total de logements après travaux (*) :
Nb 1 pce : Nb 2 pce : Nb 3 pce :
Nb 4 pce : Nb 5 pce : Nb 6 pce ou plus :
B14 Bâtiment transformé (*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements
B15 Système de chauffage (*) :
Puissance du chauffage [KW] :
B16 Agent énergétique de chauffage (source énergie) :
(si chauffage au bois ou au charbon d'une puissance > que 70 kW, ou d'un chauffage à mazout moyen ou lourd, cocher la question N° 456)
(pour les pompes à chaleur utilisant le sous-sol ou l'eau comme source de chaleur, cocher la question N° 450)
B17 Agent énergétique pour l'eau chaude (source énergie) :

Amiante dans les bâtiments transformés et démolis (dès le 1er mars 2011)

- Année de construction : avant le 1^{er} janvier 1991
 après le 1^{er} janvier 1991
 le propriétaire n'autorise pas la publication du diagnostic sur internet

Lien sur les directives : [les directives d'application](#)
[cahier des charges du diagnostic amiante](#)
[lien sur liste des diagnostiqueurs reconnus par la SUVA](#)

Ajouter votre rapport amiante... pour ce bâtiment

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1^{er} janvier 1991 (date du permis de construire), joindre avec la demande de permis de construire 2 exemplaires du diagnostic amiante avant travaux effectué par un diagnostiqueur inscrit sur la liste de la SUVA.

(1 ex pour la commune et 1 ex pour la CAMAC)

Attention : sans le diagnostic amiante, la demande ne peut pas être mise à l'enquête publique.

AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

- 39 Façades, toiture Matériau, couleur :
 Mode de couverture, couleur:
- Type de fermeture : Stores Volets
- 44 Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, **Soumises ou non soumises à autorisation spéciale** selon art. 32 OEaux. (cocher aussi la question No 408)
- 45a Ascenseur, monte-charge : Electrique Hydraulique
 45b Rampe/plate-forme ajustable : Electrique Hydraulique
 45c Contenance du réservoir d'huile [litres] :
- 45d Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes
- 46 Raccordement TV/radio : Antenne collective Antenne extérieure
 Antenne intérieure Câble télé-réseau Parabole

PARTIE ENERGIE

Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)

compétence
M - ME

- 48 Isolation thermique Qh (MJ/m2.an) :
 et 453 Qhli (MJ/m2.an) :
- a) Qh est inférieur ou égal à Qhli (*)
 b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli (*)
- (*) Dans tous les cas , joindre le formulaire E1 et le calcul SIA 380/1
 Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires E3 et E7
- 465 Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation E 6
 468 Serres artisanales ou agricoles chauffées E 9

Installations techniques du bâtiment

- 449 Installation de refroidissement, de climatisation ou de pompe à chaleur contenant plus de 3 Kg de fluides réfrigérants stables dans l'air (HFC) 75
- 450 a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes) 65 A
 b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage) 65 B
- 456 Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd.
- 461 Justificatif de la part d'énergies non renouvelables E 72
 462 Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire E 3
- 463 Installation de ventilation E 4
 464 Installation de réfrigération / humidification E 5
 466 Installation de production d'électricité par combustible E 7
 469 Installation de chauffage électrique des locaux E 10

Divers

- 467 Installation de chauffage pour piscine (plus de 8 m³) E 8
 470 Installation de chauffage en plein air E 11
 471 Patinoires (RLVLene, art 53)
- Concept énergétique à soumettre au SEVEN / DEN**
- 472 Piscines chauffées de plus de 200 m²
- Concept énergétique à soumettre au SEVEN / DEN**
- 473 Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 2000 m² - Justificatif selon SIA 380/4 ..

Surface de référence SRE :

Si SRE > 2000 m², estimation de la consommation annuelle d'énergie [kWh/a] (RLVLene art. 18 al. 3)

Electricité

Combustible

Pour plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', voir la fiche explicative E sur le site du SEVEN

L. SITUATION DE L'OUVRAGE

Environnement

Annexes

- 100 Pas de plan de zones
- 101 Situation particulière
- Dans un plan cantonal d'affectation
- Dans un plan cantonal de protection (sauf Lavaux)
- Dans une zone réservée
- Dans une décision ou un arrêté de classement (ACCE)
- Nom :
- 102.1 (*) Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir oui non
(zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.) (répondre aussi à la question N° 12)
- 102.2 (*) Le projet est situé partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (répondre aussi à la question N° 12) oui non
- 102.3 Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole. 66 A
- 102.4 Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone (sans lien à une exploitation agricole). 66 B
- 102 A. L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DINF/MS)
- B. L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
- 103 Dans l'aire forestière
- 104 A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt
- 105 Le projet implique un défrichement de [m²] : annexe
(cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)
- 106 A (*) Dans une zone de danger naturel : oui non
- zone de glissement de terrain Carte 43 GT
- zone d'avalanches Carte 43 AV
- zone de chutes de pierres
- zone d'inondations
- zone de laves torrentielles
- zone de coulées boueuses
- 106 B. Dans un site pollué
(en cas de doute, interroger la commune ou le Service des eaux, sols et assainissements)
- Ancienne décharge Site industriel pollué Lieu d'accident
- 107 Atteinte à un biotope
(selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)
- 108 Dans un site porté à l'inventaire :
- Archéologique Faune/nature/paysage Monument historique
- 109 Dans un site classé
- Archéologique Faune/nature/paysage Monument historique
- 110 Dans une région archéologique
- 111 Construction protégée (Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)
- A l'inventaire Monument historique Protection générale (sauf Lausanne)
- Logement**
- 112 Démolition, transformation, rénovation totale ou partielle, changement de destination de maisons d'habitation, soumis à la loi du 4 mars 1985
- Travaux supérieurs à 20 % de la valeur ECA du bâtiment, si soumis à la loi du 4 mars 1985 53
- Bruit**
- 113 Les valeurs limites d'immissions pour locaux à usage sensible au bruit, définies par l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit, sont dépassées annexe
(joindre documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de séparation des locaux à usage sensible au bruit)
- 114 Paroi anti-bruit
- Protection des eaux**
- 115 Secteur S de protection des eaux (secteurs A, B ou C, cocher la question No 36)
- 116 Projet situé à moins de 20 m de : la rive d'un lac
- d'un cours d'eau à ciel ouvert
- d'un cours d'eau sous voûtage

Eaux météoriques non déversées dans un collecteur communal
 (surface de collecte supérieure à 50 m²)

Annexes

- 117 Déversement dans les eaux publiques superficielles
- Avec rétention (voir la question N° 210)
- Sans rétention
- 118 Déversement dans les eaux publiques souterraines
- Infiltration simple
- Tranchée absorbante
- 119 Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité
- 120 Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)

Eaux usées

- 121 Evacuation sans passer par une STEP (contacter le Service des eaux, sols et assainissement)
- 122 Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité
- 123 Raccordement à la fosse à purin 52

Réseaux routier et ferroviaire

- 124 L'ouvrage empiète la limite des constructions d'une RN ou d'une RC hors traversée de 62
localité
- 125 Accès sur RC hors traversée de localité ou aménagement en bordure de celle-ci
- 126 A moins de 50 m de l'axe d'une RN
- 127 A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire annexe
(l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF)
(si l'accord a déjà été délivré, cocher la question No 37)
- 128 Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant

M. INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES**Locaux occupant des travailleurs**

- 150 a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr 43, 51, 64
b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 43, 51, 64
personnes pour de la production en série
- 151 Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4) 43, 51, 64
- 152 Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses 51
plans à l'ICT

Environnement

- 153 Places de transbordement de marchandises ou centres de distribution disposant d'une
surface de stockage supérieure à 20'000 m² (EIE)
- 154 Installations de production d'énergie (EIE) 43, 64
- Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon
- Raffinerie de pétrole
- Installation géothermique (plus de 5 MWth)
- Installation thermique (plus de 100 MWth)
- Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon

Commerces, services

- 155 Bâtiments administratifs et/ou commerciaux 43
- 156 Bâtiments de plus de 8 niveaux ou 22 m au dernier plancher 43
- 157 Grands magasins, centres commerciaux 43
- Surface consacrée à l'alimentation [m²] :
- Surface de vente effective (sans les entrepôts et les parkings)
- Inférieure à 2000 m²
- De 2000 à 5000 m²
- Supérieure à 5000 m² (EIE)
- Un plan de quartier a été établi car la surface de vente est supérieure à 2000 m²

Métaux et machines

Annexes

- 158 Métaux et machines 43, 64
 Acières (EIE)
 Aluminium (EIE)
 Vieux métaux (EIE)
 Métaux non ferreux (EIE)

Bois

- 159 Bois et traitement du bois 43, 64
 Panneaux d'agglomérés (EIE) Plus de 50'000 t/an de cellulose (EIE)

Chimie

- 160 Produits chimiques, pétroliers, phytosanitaires, engrais 43, 64
 Fabriques d'explosifs et de munitions (EIE)
 Transformation (plus de 5000 m² ou 10'000 t/an) (EIE)
 Synthèse de produits (plus de 5000 m² ou 1000 t/an) (EIE)
 Stockage de plus de 1000 t (EIE)
161 Produits pharmaceutiques et vétérinaires, pharmacies et drogueries, fabriques 43, 64
et commerce en gros de médicaments, de sérums et de vaccins
162 Produits plastiques ou en caoutchouc 43, 64

Alimentation

- 163 Produits alimentaires 43
164 Produits agro-alimentaires 43, 64

Autres matériaux

- 165 Arts graphiques 43, 64
166 Produits pour l'aménagement de la maison et du logement 43, 64
167 Produits, appareils, instruments mécaniques et électroniques 43, 64
168 Textiles, habillement, cuir 43, 64
169 Matériaux de construction 43, 64
 Cimenteries (EIE) Verreries (plus de 30'000 t/an) (EIE)

N. GENIE CIVIL, DECHETS, SURV. DES OUVRAGES, STEP**Terrassements, dépôts d'excavation et décharges**

- 200 Terrassements, excavations ou remblais impliquant un mouvement de matériaux de plus
de 5000 m³ ou couvrant une superficie de plus de 5000 m², mais inférieur à 50'000 m³
201 Dépôts d'excavation impliquant un apport de terre
 De 50'000 à 500'000 m³ De plus de 500'000 m³ (EIE)
202 Décharges contrôlées pour matériaux inertes, résidus stabilisés, décharges bioactives (EIE)

Installations de collecte, de tri, de conditionnement, de recyclage, de valorisation, d'incinération ou de traitement des déchets

- 206 Construction ou modification de stations d'épuration collectives ou d'équipements de 51
traitement des boues d'épuration
203 Petites déchetteries sans personnel permanent
204 Installations régionales de traitement des déchets 43
 Inférieur ou égal à 1000 t/an Capacité supérieure à 1000 t/an (EIE)
205 Déchiqueteurs de voitures (EIE)

Surveillance des ouvrages de retenue

- 210 Ouvrages d'accumulation: Volume maximum d'accumulation > 100 m3
Retenue au dessus du terrain naturel
Volume d'eau permanent : m3

O. AGRICULTURE, ANIMAUX

Annexes

250 Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles	<input type="checkbox"/>	43
251 Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux	<input type="checkbox"/>	43, 52
252 Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement	<input type="checkbox"/>	43, 52
<input type="checkbox"/> Plus de 125 UGB (EIE)		
253 Manèges, boxes à chevaux. (Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire)	<input type="checkbox"/>	43, 52
254 Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :	<input type="checkbox"/>	
255 Fosses à purin	<input type="checkbox"/>	52
256 Fumières	<input type="checkbox"/>	
257 Silos à fourrage	<input type="checkbox"/>	43
258 Installations de biogaz	<input type="checkbox"/>	43
259 Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros	<input type="checkbox"/>	43, 64
<input type="checkbox"/> Capacité jusqu'à 5000 t/an		
<input type="checkbox"/> Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)		

P. EDUCATION, SANTE, SOCIAL**Etablissements scolaires et sanitaires, centres d'accueil**

300 Etablissements de l'enseignement scolaire obligatoire public et privé sans internat	<input type="checkbox"/>	21, 43
301 Ecoles paramédicales	<input type="checkbox"/>	43, 64
302 Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR, EMS...)	<input type="checkbox"/>	43, 64
<i>(QP 73 nécessaire seulement pour les EMS)</i>		73
303 Etablissements pour mineurs	<input type="checkbox"/>	43, 64
304 Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales	<input type="checkbox"/>	43, 64
305 Etablissements pour personnes âgées, de convalescence ou de cure de repos	<input type="checkbox"/>	43, 64
306 Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire	<input type="checkbox"/>	43, 64

Laboratoires et cabinets

307 Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
308 Cabinets et instituts de physiothérapie	<input type="checkbox"/>	43
309 Cabinets groupant plus de 3 vétérinaires, cliniques vétérinaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
310 Laboratoires d'analyses vétérinaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
312 Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins	<input type="checkbox"/>	43

Cimetières

311 Cimetières, caveaux funéraires, crématoires	<input type="checkbox"/>	
---	--------------------------	--

Q. SPORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS**Sport****Annexes**

340 Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)	<input type="checkbox"/>	
350 Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)	<input type="checkbox"/>	
351 Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)	<input type="checkbox"/>	
352 Pistes skiabiles nécessitant une modification de terrain supérieure à 2000 m ² (EIE)	<input type="checkbox"/>	
353 Canons à neige si la surface à enneiger est supérieure à 5 ha (EIE)	<input type="checkbox"/>	
354 Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)	<input type="checkbox"/>	
355 Stands de tir	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> Stands de tir (cas général) <input type="checkbox"/> A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)		
356 Piscine pour plus d'une famille	<input type="checkbox"/>	32
357 a) Piscine fixe ou jacuzzi (quel que soit le volume),.....	<input type="checkbox"/>	
b) Piscine chauffée de plus de 8 m ³ (voir aussi partie 'Energie' de la fiche bâtiment),.....	<input type="checkbox"/>	E 8

Loisirs, campings, dortoirs

358 Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes	<input type="checkbox"/>	43, 64
359 Etablissements publics et analogues soumis à patente, cinémas	<input type="checkbox"/>	11, 43, 64
<i>(si possible, joindre au dossier le préavis communal et le préavis préfectoral pour demande de patente)</i>		annexe
360 Parcs d'attraction de plus de 75'000 m ² ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)	<input type="checkbox"/>	
361 Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles	<input type="checkbox"/>	annexe
Coordonnées géographiques - <i>(joindre le préavis du Concordat des téléskis)</i>		
départ :	/
arrivée :	/
362 Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes	<input type="checkbox"/>	
363 Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur	<input type="checkbox"/>	43
364 Campings, caravanings résidentiels	<input type="checkbox"/>	43
365 Places de jeux	<input type="checkbox"/>	

R. RISQUES, DANGERS PARTICULIERS**Trafic aérien / Véhicules à moteur**

400 Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome	<input type="checkbox"/>	67
401 a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y	<input type="checkbox"/>	68
compris les places déjà existantes)		
b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)	<input type="checkbox"/>	43
402 Parcs de stationnement (terrain ou bâtiment) pour plus de 300 voitures (EIE)	<input type="checkbox"/>	64
403 Places de lavage pour véhicules	<input type="checkbox"/>	64
404 Garages professionnels	<input type="checkbox"/>	43, 64
405 Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle	<input type="checkbox"/>	64

Incendie, explosion, pollution

406 Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, etc.)	<input type="checkbox"/>	43, 64
<input type="checkbox"/> Plus de 50'000 m ³ charbon (EIE)		
<input type="checkbox"/> Plus de 5000 m ³ liquide ou 50'000 m ³ gaz (EIE)		
<input type="checkbox"/> Débit massique gaz non épurés dépassant les limites Opair (EIE)		
408 Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux,	<input type="checkbox"/>	63
Soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux.		
409 Traitements de surface	<input type="checkbox"/>	43, 64
410 Entreprises de nettoyage	<input type="checkbox"/>	43, 64
411 Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères	<input type="checkbox"/>	64
<i>(eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)</i>		

Rayonnement

Annexes

- 412 a Equipements de téléphonie (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour annexe
 la radiodiffusion et autres applications de radiocommunication, stations électriques de
 transformation (joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant)
 installation nouvelle
 modification d'installation existante
- 412 b Installation d'antenne sur pylône ou dans une installation haute tension (HT)..... ESTI
- 413 Sources de radiation ionisante et installations y relatives
- 414 Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW (EIE)

Substances, produits et déchets spéciaux

- 415 Présence de matériaux à base d'amiante (voir directive CFST 6503)
- 416 Entreprises avec substances, produits et déchets spéciaux
 Plus de 1000 t de déchets spéciaux liquides (EIE)
 Plus de 5000 t de déchets spéciaux solides ou boueux (EIE)
 Extraction ou transformation de matériaux avec amiante (EIE)
- 417 Entreprises avec micro-organismes
- 418 Installation assujettie à OPAM annexe
 (joindre le rapport succinct OPAM, Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)

S. EQUIPEMENTS, INSTALLATIONS

Abri de protection civile (pour les constructions nouvelles comportant de l'habitation)

- 454 Construction d'un abri PCI 46
- 455 Dispense de construction d'un abri PCI 45

T. ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)

Annexes

- 500 L'installation est soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE) annexe
 (cocher aussi la question No 15 et joindre le rapport d'impact)
- L'installation a fait l'objet d'une étude d'impact en première étape
 (plan partiel d'affectation communal, de quartier, d'affectation cantonal, demande d'autorisation préalable d'implantation)
- L'installation a fait l'objet d'un examen préliminaire auprès de la Commission de coordination interdépartementale pour la protection de l'environnement (CIPE)

G. ANNEXES

90a Plans

Plan de situation (échelle 1:500, 1:1000 ou 1:2000) établi par un géomètre breveté (*)	<input type="checkbox"/>
ou éventuellement extrait cadastral si le dossier répond à la condition de l'art.69 al 1bis de la RLATC	
Plans des sous-sols, rez-de-chaussée, étages et combles, avec destination de tous les locaux et	<input type="checkbox"/>
indication des mesures de prévention contre l'incendie (échelle 1:100 ou 1:50)	
Plans des aménagements extérieurs, avec tracé précis du raccordement au réseau routier	<input type="checkbox"/>
Plans des canalisations d'eau et égouts (eaux claires et eaux usées)	<input type="checkbox"/>
Coupes nécessaires à la compréhension du projet, avec profils du terrain naturel et aménagé	<input type="checkbox"/>
Dessins de toutes les façades	<input type="checkbox"/>

90b Nombre d'exemplaires des plans

(IMPORTANT : Saisir des nombres entiers p/ex 2,4,5...)

	M	**ME	Fourni
Nombre d'exemplaires pour la commune.....	2	2
Nombre d'exemplaires pour la CAMAC	1	5
Nombre total d'exemplaires remis par le mandataire	3	7

(** Nb min. si il y a une circulation prévue du dossier dans les services cantonaux, cf. onglet simulation)

91. Documents

	Comm.	CAMAC	Fourni
Questionnaire général complet (*)	2	1	<input type="checkbox"/>
(demande d'autorisations spéciales cantonales, signatures et décision de la commune)			
Procuration remise au mandataire	1	1	<input type="checkbox"/>
Etablie par : <input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Promettant acquéreur <input type="checkbox"/> Maître de l'ouvrage			
Descriptif du projet, rapport technique (pour les projets importants)	2	5	<input type="checkbox"/>
Rapport de conformité aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux ..	1	1	<input type="checkbox"/>
économies d'énergie, ainsi qu'aux énergies renouvelables (justificatif selon SIA 380/1)			
Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux,	1	1	<input type="checkbox"/>
les éléments extérieurs et de séparation des locaux à usage sensible au bruit			
Demande d'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLFor)....	1	3	<input type="checkbox"/>
Copie de l'autorisation fédérale pour l'augmentation des effectifs d'animaux	1	1	<input type="checkbox"/>
Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, ...	1	1	<input type="checkbox"/>
Lettre jointe en annexe (art. 18m LCdF)			
Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant	1	1	<input type="checkbox"/>
le chemin de fer privé, jointe en annexe (art. 18 LCdF)			
Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant	1	1	<input type="checkbox"/>
Formulaire CNA/SUVA , générateurs et récipients de vapeur et sous pression		1	<input type="checkbox"/>
Rapport d'impact sur l'environnement (EIE)	2	5	<input type="checkbox"/>
Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs).....	2	5	<input type="checkbox"/>

92. et 93. Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié

Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du SEVEN	1	1	<input type="checkbox"/>
Préavis du Concordat des téléskis		1	<input type="checkbox"/>
Préavis communal pour demande de patente		1	<input type="checkbox"/>
Préavis préfectoral pour demande de patente		1	<input type="checkbox"/>
Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torrificateurs de café, séchoirs à fourrage, etc.).....	1	1	<input type="checkbox"/>
Moteurs stationnaires à combustion et turbines à gaz	1	1	<input type="checkbox"/>

BLOC-NOTES

1. Mandataire :
2. Commune :
3. CAMAC :

SIGNATURES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.


Lieu et date :

Propriétaire(s) : Prom. acquéreur(s) : Droit distinct - permanent Auteur des plans :

.....

Destinataire des factures (*) (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)

Une fois la facture envoyée, une taxe de 30.-- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Nom : Prénom :
 Raison sociale : Tél. :
 Adresse (*): Fax :
 N° postal (*): Localité : 

Lieu et date et signature (*):

Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quel que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du au

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier : Tél. : Fax :

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Sceau et signatures :

Publication de l'avis d'enquête

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés).
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- **DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS (sauf publications spéciales)**
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu à son secrétariat le dossier complet au plus tard le mercredi précédent à 17h00 ou au plus tard le jeudi à 16h00 pour le dossier informatique.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu à son secrétariat le dossier complet au plus tard le lundi précédent à 17h00 ou au plus tard le mardi à 16h00 pour le dossier informatique.

Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact !

Département des infrastructures, centrale des autorisations CAMAC

Pl. de la Riponne 10, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, fax 021/316.71.59, email info.camac@vd.ch

Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)

NOM, prénom :
RAISON SOCIALE :
Adresse : Tél. :
No postal : LOCALITE : Fax :

NOM, prénom :
RAISON SOCIALE :
Adresse : Tél. :
No postal : LOCALITE : Fax :

NOM, prénom :
RAISON SOCIALE :
Adresse : Tél. :
No postal : LOCALITE : Fax :

NOM, prénom :
RAISON SOCIALE :
Adresse : Tél. :
No postal : LOCALITE : Fax :

NOM, prénom :
RAISON SOCIALE :
Adresse : Tél. :
No postal : LOCALITE : Fax :

Promettant acquéreurs (promettant acquéreurs n° 1 et 2)

NOM, prénom :
RAISON SOCIALE :
Adresse : Tél. :
No postal : LOCALITE : Fax :

NOM, prénom :
RAISON SOCIALE :
Adresse : Tél. :
No postal : LOCALITE : Fax :

Droit distinct et permanent (DDP n° 1 et 2)

NOM, prénom :
RAISON SOCIALE :
Adresse : Tél. :
No postal : LOCALITE : Fax :

NOM, prénom :
RAISON SOCIALE :
Adresse : Tél. :
No postal : LOCALITE : Fax :

Auteur des plans (*) (personne physique selon art. 72 RATC)

NOM, prénom : N° CAMAC
RAISON SOCIALE :
Adresse : Tél. :
No postal : LOCALITE : Fax :